

LA SOULANE : Le projet de site touristique abandonné

La Communauté de Communes avait organisé une réunion au mois de mai dernier pour présenter le projet de site d'accueil touristique de la Soulane mené par M. et Mme Malderez. L'objectif était de sensibiliser M. le sous-préfet, les services de l'Etat, ainsi que tous les acteurs liés au tourisme et à l'économie afin que tous prennent conscience de cette initiative porteuse. Des discussions ont également permis à M. et Mme MALDEREZ d'obtenir des conseils pour réaliser à bien ce projet.



Seulement, depuis, ces derniers n'ont cessé de rencontrer des difficultés pour obtenir les permis de construire concernant l'extension des bâtis (4 projets de permis refusés, ceci malgré toutes les modifications demandées par la DDE). Enfin, toujours suite aux conseils de la DDE, ils ont dû s'orienter vers la création d'un « Parc Résidentiel de Loisir » pour donner un statut juridique aux habitations perchées. Cette nouvelle orientation a conduit à ce que le projet présente toute une série de mise aux normes ainsi que l'aval de plusieurs organismes mandatés pour vérifier les accès, la sécurité etc... Ce projet qui était un petit projet à taille humaine s'est ainsi transformé malgré M. et Mme MALDEREZ en réalisation très complexe et coûteuse. C'est pourquoi, Alex MIROUSE, le



président de VAL'COUSERANS a provoqué une seconde réunion avec les mêmes acteurs pour faire le point sur l'avancement et trouver une issue à tous leurs problèmes.

M. et Mme MALDEREZ ont ainsi décrit à l'assemblée leurs incroyables péripéties et refus. Ceci pour en arriver aux conclusions des services de sécurité de l'Etat qui ont jugé toute la zone où seront les cabanes : « dangereuse », du fait que les terrains soient en pente et que d'éventuelles pluies « tropicales » pourraient provoquer des écoulements importants et mettre en danger la sécurité des habitations perchées.

En outre, lors de cette réunion, il est finalement ressorti que pour le bâti, malgré toute une série « ahurissante » de refus, une issue serait tout de même possible ! En revanche, pour les cabanes perchées, aucune autorisation d'accueil de public ne pourrait être donnée sur les sites choisis en raison des conclusions des services de sécurité de l'Etat. La seule solution émise lors de cette réunion serait pour M. et Mme MALDEREZ d'engager un bureau privé pour établir une contre expertise, ou bien de réaliser les cabanes sur des terrains plats. Une contre expertise reviendrait à engager à nouveau des frais. Évidemment sans garanties. Et il n'y pas de terrains plats sur leur domaine. M. et Mme MALDEREZ, qui ont déjà perdu beaucoup de temps, d'énergie et d'argent, ont donc décidé d'abandonner ce projet en Ariège et de le porter dans un autre département.

Les élus locaux sont donc extrêmement déçus. En effet, voir mourir un projet original financé par des privés, porteur d'emplois, d'hébergements et sur le point d'attirer de nombreux touristes et donc donner un coup de pouce à l'économie local, a provoqué de vives réactions. Il fait ressortir la difficulté d'entreprendre aujourd'hui en raison des multiples réglementations et normes ...

Marco FERNANDES, chargé de communication, remet aux artisans de Clermont les documents touristiques.

Saint-Girons et Saint-Lizier de les distribuer, ainsi qu'aux commerçants de la Communauté de Communes et propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes. Tout en sachant que le produit des ventes des documents payants est conservé intégralement par le propriétaire, le commerçant ou l'office. Cette mesure vise ainsi à soutenir les professionnels du territoire en leur offrant une documentation touristique mais aussi une subvention indirecte par la vente des documents. Il s'agit également d'une action de communication pour aider la collectivité à promouvoir son territoire, ses productions et ses sites touristiques.

TOURISME : Main dans la main avec les professionnels

Une série de documents touristiques vient d'être éditée par la Communauté de Communes. Sa compétence sur l'action économique, le tourisme et l'aménagement du territoire l'a conduit à engager une action pour soutenir les activités touristiques, artisanales et commerçantes. A ce titre elle a eu l'initiative de créer et éditer des documents destinés à une diffusion gratuite : « Que faire sur VAL'COUSERANS », « Artisans & Producteurs », « La route historique du Couserans » ; ainsi que d'autres destinés à une diffusion payante : 4 topoguides de randonnée et 6 cartes postales. Pour la diffusion de ces documents la Communauté de Communes VAL'COUSERANS a proposé aux offices de tourisme de



Marco FERNANDES, chargé de communication, remet aux artisans de Clermont les documents touristiques.

der la collectivité à promouvoir son territoire, ses productions et ses sites touristiques.